



- Frais médicaux illimités, exclusivement en complément de la CFE
- Avance des frais en cas d'hospitalisation

À PARTIR DE :

70€ / mois

TARIF FAMILLE / ACCOMPAGNANTS

C'est le contrat dédié aux adhérents de la Caisse des Français de l'Étranger.

Une couverture Frais Médicaux haut de gamme en complément de la CFE.
 Les prestations du volet Assistance-rapatriement couvrent les besoins inhérents aux voyages de longue durée.

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
 JUSQU'À 12 MOIS

RÉSIDENCE
 PAYS DE L'UNION
 EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR
 LONG SÉJOUR
 Business, Expat

DESTINATION
 MONDE ENTIER,
 sauf pays exclus*

LIMITE D'ÂGE
 AVANT 65 ANS

GARANTIES



RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Assuré principal	Avant 35 ans	Avant 65 ans
Par personne	70 €/mois	150 €/mois
Accompagnant	Avant 35 ans	Avant 65 ans
Mon conjoint	50 €/mois	90 €/mois
Accompagnant	Avant 25 ans	
Mon fils, ma fille	30 €/mois	

 **infos**

• Aucun questionnaire
 médical préalable.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum : 2.000 € par assuré • Franchise 15 € • Objets de valeur : plafond de remboursement à 50 % du montant de la garantie.
	 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER
 FRAIS MÉDICAUX	EN CAS D'HOSPITALISATION (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)	Avance des frais, à concurrence de 100% des frais réels
	HORS HOSPITALISATION	• Remboursement 100 % des frais réels
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	• Maximum 300 €
	 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS (INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)
ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER		Frais réels
TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL		Frais réels
RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE		Frais réels
RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE		Frais réels
PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE		Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €
PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ		• Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €
RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR		Billet retour simple • Maximum par personne et par jour : 50 € • Maximum : 500 €
RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ		Billet retour simple
ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER		Maximum par Assuré : 3.000 €
CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER		Maximum par Assuré : 7.500 €
FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS		Maximum par Assuré : 5.000 €
 INCIDENT VOYAGE	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500 €
	TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS	Frais réels
 IND. ACCIDENT	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL	Par assuré : 8.000 €
	CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	Jusqu'à : 40.000 € , franchise 30%
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	<ul style="list-style-type: none"> • Maximum dommages corporels : 4.500.000 € • Maximum dommages matériels : 450.000 € • Franchise par sinistre 80 €